

16ème legislature

Question N°: 6336	De M. Elie Califer (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Guadeloupe)				Question écrite
Ministère interrogé > Transports			Ministère attributaire > Transports		
Rubrique >outre-mer		Tête d'analyse >Flambée prix des billets d'avion - conséquences pour les étudiants guadeloupéens		Analyse > Flambée prix des billets d'avion - conséquences pour les étudiants guadeloupéens.	
Question publiée au IQ le : 14/03/2023					

Question publiée au JO le : 14/03/2023

Date de changement d'attribution : 09/04/2024

Date de signalement : 02/04/2024

Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)

Texte de la question

M. Elie Califer attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la flambée des prix qui touche les liaisons aériennes entre l'Hexagone et la Guadeloupe et sur ses conséquences sur les étudiants originaires de l'archipel. Après une augmentation cumulée de 21,8 % sur 2022, l'indice des prix du transport aérien de passagers montre une augmentation des tarifs aériens de plus de 49 % en janvier 2023 pour les vols reliant la Guadeloupe à Paris. À quelques mois de la pause universitaire estivale, des milliers d'étudiants guadeloupéens scolarisés en France hexagonale s'inquiètent de leur capacité financière à retrouver leur famille habitant sur l'archipel. Ainsi, si les crédits relatifs à la continuité territoriale portés par la mission outre-mer ont connu une évolution favorable et ont été augmentés par amendement parlementaire, ils demeurent dramatiquement sous-dotés au vu de la fièvre inflationniste qui frappe le prix des billets d'avion (pouvant désormais dépasser l'équivalent d'un smic mensuel). Considérant que la répercussion de la hausse du carburant sur les prix ne peut, à elle seule, expliquer cette flambée tarifaire, M. le député souhaite connaître la position de M. le ministre sur la mise en place de négociations permettant une baisse des « surcharges carburant » perçues indument par les compagnies aériennes pour compenser l'augmentation du prix du pétrole, des dépenses de sûreté et des primes d'assurances. Il souhaite, par ailleurs, connaître l'avis de M. le ministre sur une révision du seuil de ressources par part fiscale pour bénéficier des différentes aides à la continuité et sur une évolution du calcul des aides publiques à la continuité territoriale non pas de manière forfaitaire (montant défini réglementairement) mais selon un taux de prise en charge (aide évoluant donc selon les prix des billets constatés). Enfin, au-delà des propositions qu'il a faites en faveur de la mise en place d'un « tarif résident outre-mer », il souhaite disposer du détail des initiatives menées par le ministère des transports en faveur d'une meilleure régulation des prix des billets d'avions, d'un éventuel plafonnement des prix et d'une préservation du pouvoir d'achat des ménages ultramarins.